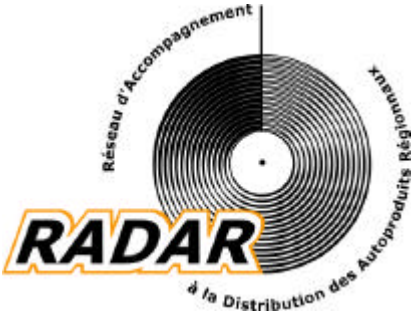

R.A.D.A.R : MODE D'EMPLOI

La distribution des autoproduits[1] n'est quasiment pas assurée par des sociétés commerciales de distribution. De nombreux disques sont ainsi peu connus, (voire totalement inconnus) alors que certains pourraient, grâce à une diffusion plus lisible et plus adaptée, être mieux appréciés par le public, avant même d'envisager la prise en charge par des circuits professionnels au niveau national.

Le RADAR est une réponse à ce manque de lisibilité des disques autoproduits régionaux et se positionne comme une alternative aux circuits commerciaux de distribution.

Les objectifs de ce dispositif (mis en place par l'association DINGO/LA NEF dans le cadre du Pôle Régional des Musiques Actuelles) sont les suivants :

- ♦ Permettre le développement des autoproductions discographiques régionales ;
- ♦ Développer une proximité avec les musiciens en s'appuyant sur ce dispositif et sur les plates-formes M.I.R qui animent ce réseau ;
- ♦ Informer les groupes intéressés par ce réseau du cadre général de la production discographique, des droits et devoirs des musiciens (protection des droits d'auteurs…) ;
- ♦ Offrir un service gratuit (0 % de marge) aux musiciens de la région.

Concrètement, le RADAR permet ainsi aux groupes de la région de mettre en ligne leurs productions discographiques avec comme seuls critères d'admission le respect de la législation en matière de droits d'auteurs (les CDR ne sont pas acceptés) et la qualité de l'enregistrement.

[1] L'autoproduction discographique se définit par la réalisation d'une maquette ou d'un disque à l'initiative des artistes, sans soutien financier et logistique d'une maison de disque ou d'un label. (in « Autoproduire son disque » de Ludovic Gombert et Aymeric Pichevin).

Le site Internet du RADAR propose des extraits musicaux accompagnés de la pochette du disque et d'un texte de présentation. Il offre aussi la possibilité d'achat en ligne avec paiement sécurisé.

Parallèlement à la distribution via Internet, la news-letter des Plates-Formes M.I.R, **Lignes de MIR** (N°1 sorti en décembre 2000), présente toutes les références discographiques disponibles sur une page de VPC.

Les disques du RADAR sont également en dépôt vente dans les plates-formes M.I.R de la région.

Les groupes intéressés peuvent se renseigner auprès de chaque Plate-Forme M.I.R de leur département ou contacter Cécile au 05 45 25 97 00.